

Paris, le 18 février 2022

**Le Directeur de la Logistique & de la  
Maintenance**

### **Note à l'intention du personnel Campus Pierre & Marie Curie**

**Direction de la Logistique &  
de la Maintenance**

DLM/18/02/2022 n°003

Dossier suivi par :

FRANCOIS Anne-Sophie

Téléphone :

01 44 27 55 54

Mail :

[anne-sophie.francois@sorbonne-  
universite.fr](mailto:anne-sophie.francois@sorbonne-universite.fr)

Adresse postale :

**4, Place Jussieu**

**Boîte courrier n° 400**

**75252 PARIS Cedex**

**Objet** : Exercices d'évacuation sur le campus Pierre & Marie Curie.

L'arrêté du 13 janvier 2004 apporte des modifications importantes au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) de type R (établissements d'enseignement) notamment sur la mise en œuvre des exercices d'évacuation. Ainsi, conformément aux dispositions son article R33, « *des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire ; (...) le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.* »

En cas de sinistre, il est en effet impératif d'assurer l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants des bâtiments concernés. Pour la réussir, les exercices sont obligatoires et permettent d'acquérir les bons réflexes et la bonne conduite à tenir.

Lors d'un exercice d'évacuation de jour ou de nuit l'intégralité des bâtiments doit être évacuée (logements de fonction non isolés de l'ERP, infirmerie, gymnase, restauration, administration...).

À ce titre, des exercices d'évacuation auront lieu dans tous les bâtiments du campus Pierre & Marie Curie à l'exception de la tour Zamansky (exercice d'évacuation soumis à une réglementation différente). Conformément à la réglementation, nous ne pouvons communiquer ni le jour ni l'heure des exercices aux usager.

PJ :

1. Rappels des principes fondamentaux de l'évacuation
2. Plan des points de rassemblement du campus Pierre & Marie Curie

Le Directeur,

Christophe GARIN

## Rappels des principes fondamentaux de l'évacuation

### 1. Donner l'alarme

- Son déclenchement signifie : quitter immédiatement et impérativement le bâtiment

### 2. Evacuer

- Quitter le local
- Cheminer groupés
- Sortir du bâtiment par l'escalier ou la sortie accessible la plus proche, sauf consigne contraire

#### ➤ Pour tous les personnels

- Vérifier l'évacuation complète du local
- Donner les consignes préalables pour l'évacuation des handicapés
- Calfeutrer et mouiller les portes et se signaler aux fenêtres en cas d'impossibilité d'évacuer (fumée dans le couloir par exemple)

#### ➤ Pour les personnels d'enseignement et de surveillance

- Guider et accompagner les étudiants
- Prévoir l'assistance aux handicapés
- Déterminer le sens d'évacuation
- Interdire l'utilisation des ascenseurs
- Ne pas revenir sur ses pas sans ordre
- Evacuer dans le calme en fermant les portes derrière soi, sans les verrouiller

#### ➤ Pour l'ensemble des personnes à évacuer

- Gagner la sortie dans le calme
- Rester solidaire de son groupe

### 3. Rassembler

- Rejoindre le(s) point(s) de rassemblement
- Se diriger vers un lieu de regroupement abrité et fermé (cas d'une intervention de longue durée)
- S'assurer que les locaux ont été entièrement évacués (rôle du SSI et des chefs de site)
- Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation
- Rendre compte dans tous les cas

### 4. Reprendre l'activité

- Prévoir la réintégration des locaux évacués uniquement sur ordre
- Commenter brièvement les motivations et le déroulement de l'exercice